

Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 1^{er} octobre 2013**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants: Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

Roland Gagné absent.

Résolution numéro 95 -2013
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et d'y ajouter aux actes législatifs les points suivants : augmentation de la marge de crédit, avis de motion pour modification à la réglementation ainsi qu'une demande au ministère des transports concernant la zone scolaire.

Résolution numéro 96 -2013
Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2013

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 3 septembre 2013 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 97-2013
Don à la FADOQ de Saint-Sylvestre

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent résolu à l'unanimité de verser un don de \$ 125 au Club FADOQ pour la location de la salle Desjardins lors de leur Gala d'amateurs du 22 septembre 2013.

Résolution numéro 98-2013
Subvention d'aide à l'amélioration des routes de la municipalité

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de Saint-Sylvestre approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution numéro 99-2013

Frais MRC pour vente pour non-paiement de taxes

Attendu que la municipalité Saint-Sylvestre a mandaté la MRC de Lotbinière pour la vente de non-paiement de taxes pour le castre 4 211 948 situé au 1013 rue principale, que le dossier a dû être suspendu en cours de processus ; que les frais encourus au dossier sont généralement payés par le contribuable lors de la vente ; que ce dossier n'a pas été réglé par la MRC, que les frais au montant de \$ 200.04 doivent être absorbé par la municipalité Saint-Sylvestre qui a présenté la demande ; que le dossier avait une problématique ; que la MRC est prête à absorber la moitié des frais, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre défraie le montant \$ 100.02 à la MRC de Lotbinière pour le dossier de vente pour non-paiement de taxes

Résolution numéro 100-2013

Compensation site internet

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de verser une compensation au montant de \$ 500 pour l'année 2013, à monsieur Alain Paquet, pour les mises à jour du site internet de la municipalité Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 101-2013

Soumission pour vente échelles

Attendu que nous avons fait paraître, dans le journal entre les branches de septembre, un mémo que nous avons deux échelles à vendre, qu'elles ne répondaient plus aux normes incendie ; que la municipalité a décidé de garder celle de 24 pi. ; que celle de 30 pi est disponible pour vendre ; que nous avons reçu une soumission pour l'échelle de 30 pi.; qu'il s'agit de monsieur Pierre-Richard Lavallée pour un montant de \$ 150 ; il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Raynald Champagne et résolu en partie, Jonathan Lavallée s'abstient, d'accepter la soumission de monsieur Pierre-Richard Lavallée au montant de \$ 150.

Résolution numéro 102-2013

Opération Rafales Blanches hiver 2014

Attendu que les Forces Armées Canadiennes, la 5^e Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5^e GBMC) situé sur la garnison Valcartier, prépare la tenue d'un exercice dans la MRC de Lotbinière et prévoit un déploiement entre le 29 janvier et le 5 février 2014 ; attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre est ciblé pour cet exercice ; il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'informer le commandant de la

garnison, le colonel Fortin, que la municipalité de Saint-Sylvestre donne son accord à la tenue de cette activité sur son territoire.

Résolution numéro 103-2013

Demande au Ministère des Transports du Québec

Attendu que la route 216 traverse le village de la municipalité de Saint-Sylvestre, qu'une portion de cette route est entretenue par le ministère des transports, attendu que nous avons régulièrement des plaintes concernant la vitesse sur cette route principale ; que la municipalité de Saint-Sylvestre a cœur la sécurité de ces citoyens, qu'elle désire voir une diminution de la vitesse dans son village et ce dans les meilleurs délais, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande au ministère des transports d'installer des panneaux d'arrêt sur la rue Principale à l'intersection de la route du Moulin afin d'avoir trois arrêts obligatoires à cet embranchement.

Résolution numéro 104-2013

Augmentation de la marge de crédit

Attendu que nous devons rembourser un prêt à la Banque Nationale au montant de \$ 365 172 le 13 janvier 2014 ; que nous devons prévoir à l'avance la cédule pour le refinancement ; que nous devons approuver le remboursement du prêt lors de la séance de janvier 2014 ; que nous désirons décaler la date de renouvellement ; que nous devons supporter le montant de \$ 365 172 pendant quelques jours ; il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'augmenter à la marge de crédit à \$ 600 000 et ce à partir du 1^{er} janvier 2014 ; que monsieur Mario Grenier, maire, et madame Ginette Roger, directrice générale-secrétaire trésorière, soient les deux personnes autorisées à signer tous documents se rattachant à l'augmentation de la marge de crédit.

Avis de motion

Le conseiller Jonathan Lavallée annonce qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance concernant une modification au règlement pour l'îlot du secteur Fermanagh (33007-05).

Résolution numéro 105-2013

Demande au Ministère des transports pour la zone scolaire

Attendu que l'école primaire L'Astrale est située à l'extrémité Est de la rue Principale dans la municipalité de Saint-Sylvestre; que cette route relève du ministère des transports ; que le nombre d'enfants fréquentant cette école augmente à chaque année ; que de nombreux aires de jeux (modules de jeux, parc de skates, terrain de baseball et de pétanque) sont situés près de l'école ; que toutes personnes et surtout les enfants doivent traverser la rue Principale pour aller

sur le site de l'école et des aires de jeux ; que plusieurs parents et citoyens se plaignent de la vitesse excessive à l'entrée du village et dans la zone scolaire ; il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande au ministère des transports de trouver une façon d'intervenir concrètement, et ce rapidement, pour diminuer la vitesse aux abords de la zone scolaire et d'améliorer la sécurité de nos citoyens et de nos jeunes.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

François Delisle nous parle de son projet de développement près de sa résidence.

Rapport des comités

Bibliothèque : Jean-François Roberge regarde les possibilités pour rendre l'inventaire des volumes de la bibliothèque disponible sur internet.

Loisirs : Filet du terrain balle, les crochets ne sont pas assez gros. Il faudra regarder la possibilité d'installer une manivelle.

Matières résiduelles : Le contrat de résidus verts à renouveler pour le printemps prochain.

Centre Multifonctionnel : Dossier des pompes, on attend des nouvelles.

Inspecteur municipal : Planage fin sur le rang des chutes à St-Patrice, possibilité d'avoir de ce matériel. Le prix offert serait aux environs de \$ 85/voyage. On pourrait en mettre sur le stationnement en arrière de l'école ou en arrière de la caserne incendie. Les travaux vont se faire à partir de la mi-octobre.

Ponts dans le rang st-José, on pourrait en enlever 2, qui sont plus ou moins utiles. La croix de chemin face à la Ferme Josélito (Alphonse Routhier), on devra la relocaliser.

M.R.C. : En octobre, on devrait avoir des nouvelles du Mamrot concernant l'îlot au Radar. Nous aurons un campus collégial à St-Agapit. C'est le Cégep de Thetford qui assure son fonctionnement.

Pompiers : Remise de diplôme à 5 pompiers pour le cour d'autopompe, le 25 octobre 2013 à St-Elzéar.

Salon des jeunes : Moyenne de 10.8 jeunes par soir en septembre. Ils s'occuperont des vestiaires lors du gala mini stras et de la soirée casino. Visite d'un policier cet automne. Samuel aimerait souligner les 10 ans du salon des jeunes.

Développement local : Rencontre avec Laurent Lessard à St-Agapit le 10 octobre.

Corporation DÉFI : Fête des nouveaux arrivants le 20 octobre et la soirée casino le 2 novembre. Projet d'installer une toilette près des aires de jeux.

Comité famille : Rencontre Mada à St-Patrice à 19 h 30 le 22 octobre avec les municipalités de St-Patrice et St-Narcisse.

Résolution numéro 106-2013
Publicité au journal Édition Beauce

Attendu qu'il y aura un publi-reportage sur la municipalité de Saint-Sylvestre dans le journal Édition Beauce en octobre, il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre prenne une publicité format carte d'affaire au montant de \$ 106 plus taxes.

Résolution numéro 107 -2013
Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 3961 à 4034 inclusivement.

Varia : social des fêtes, le 20 décembre.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 11 novembre 2013.

Maire

Secrétaire

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire